

Lyon, 13 décembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon reçoit le soutien de l'ADEME pour son dispositif Freevélo'v

En 2021, la Métropole de Lyon a mis en place un service de prêt, à titre gratuit, de 10 000 vélos reconditionnés à destination des jeunes âgés de 18 à 25 ans résidant sur son territoire : Freevélo'v. Elle a obtenu à ce titre le versement par l'ADEME d'une subvention de 1,8 millions d'euros, acté par le Conseil métropolitain du 11 décembre.

Face au nombre et à l'intensité des déplacements réalisés chaque jour sur son territoire, sources de différentes nuisances (pollution de l'air, bruit, encombrement de l'espace public, congestion, insécurité etc.), la Métropole de Lyon agit pour favoriser et renforcer la pratique des modes actifs. Pour cela, elle développe les infrastructures et services nécessaires aux piétons et cyclistes afin de faciliter le changement de comportement dans leurs déplacements quotidiens. Elle agit ainsi pour des déplacements plus vertueux, sécurisés et moins polluants.

C'est dans ce cadre-là que la Métropole de Lyon a lancé en 2021 le service Freevélo'v, mettant 10 000 vélos gratuitement à disposition des jeunes majeurs résidant sur son territoire. Ce dispositif contribuant aux changements de comportement dans les déplacements et donc à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a sollicité l'ADEME pour l'obtention d'une subvention liée à la mise en place du service (achat des vélos, gestion du service etc.).

La Métropole a ainsi obtenu une subvention prévisionnelle de 1,8 millions d'euros versée par l'ADEME. Le montant total du projet ayant été estimé à 4,8 millions d'euros, cela correspond à un taux d'aide de 37,5%.

« La subvention accordée par l'ADEME, au-delà du soutien financier, nous conforte dans nos politiques menées en faveur des mobilités actives et leur impact sur le cadre de vie et la qualité de l'air. Les Freevélo'v apportent une solution de déplacement saine et pratique à de nombreux jeunes du territoire et nous continuerons à développer ce service. » - Fabien BAGNON, Vice-président de la Métropole de Lyon délégué à la voirie et aux mobilités actives.

« Un service de cette ampleur est pour le moment unique en Europe. L'ADEME est fière d'avoir contribué à sa mise en place afin d'améliorer la qualité de l'air du territoire de la Métropole de Lyon. Ce service permet également de renforcer l'économie circulaire locale avec l'utilisation de vélos reconditionnés, la pérennisation de la pratique régulière du vélo chez les jeunes et la création d'emplois sociaux de la réparation vélo sur le territoire. » - Franck DUMAITRE, directeur régional de l'ADEME.

Ci-dessous un lien vers la fiche ADEME « Ils l'ont fait » sur le service Freevélo'v :

<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/6694-location-gratuite-de-velos-reconditionnes-pour-les-jeunes-de-la-metropole-de-lyon-69.html>

Contacts presse

Métropole de Lyon : Baptiste BARLES – 06 98 73 61 96 – bbarles@grandlyon.com

ADEME : Anne-Sophie BANSE – 04 72 83 46 06 – anne-sophie.banse@ademe.fr